

# ACADÉMIE D'ARCHITECTURE



## **PRIX JEUNES ARCHITECTES 2022**

*dit « des meilleurs projets de fin d'études »*

Prix Robert Camelot- Prix Meyer-Lévy –  
Prix de la Mutuelle des Architectes Français

**Année universitaire 2020-2021**

L'autonomie pédagogique des établissements publics d'enseignement supérieur de l'architecture et la diversité des filières conduisant à la diversification des pratiques professionnelles de l'architecture s'appuient sur des textes qui définissent le socle commun de compétences valant diplôme d'Etat d'Architecte.

Ce diplôme d'Etat d'architecte est un titre qui sanctionne, l'ensemble du cheminement pédagogique qu'a suivi l'étudiant, entre savoirs et pratiques. Le Projet de fin d'études (PFE) - dispositif commun aux écoles - reste un moment d'excellence et représente pour chaque futur diplômé une démonstration de son aptitude à développer une conception architecturale - urbaine, constructive etc. - et de la situer dans un faisceau de problématiques contextuelles. Qu'il choisisse la voie de la maîtrise d'œuvre, de la recherche ou d'autres pratiques professionnelles, le diplômé d'Etat doit apporter la preuve de sa capacité à analyser, conceptualiser et concevoir et le Projet de Fin d'Etudes en est la pierre de touche.

Dans ce contexte, l'Académie organise le prix Camelot, le Prix Meyer-Levy et le prix MAF. Ce dernier prix a été créé par la Mutuelle des Architectes Français, directement concernée par les problèmes de mise en œuvre, qui a décidé de récompenser chaque année un jeune diplômé architecte d'état, ou une équipe capable d'exposer ses conceptions et recherches et tout particulièrement la faisabilité constructive du projet indispensable à la cohérence de la conception architecturale. Elle a chargé l'Académie d'Architecture de sélectionner et de lui proposer chaque année un ou plusieurs candidats.

L'Académie d'Architecture, en organisant le Prix « Jeunes Architectes », souhaite, dans le contexte évolutif des écoles, distinguer l'excellence de compétences qui nourrissent, du concept au projet, la pensée architecturale et urbaine et récompenser l'originalité créatrice ou innovante.

# ACADÉMIE D'ARCHITECTURE



## PRIX JEUNES ARCHITECTES 2022

**Prix Robert Camelot - Prix Meyer-Lévy - PRIX de la Mutuelle des Architectes Français -**

### REGLEMENT 2022

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021**

#### Objet

L'Académie d'Architecture organise chaque année le **Prix Jeunes Architectes** destiné à récompenser plusieurs titulaires du Diplôme d'Etat d'Architecte. Le Prix porte sur l'évaluation du projet de fin d'études accompagné d'un mémoire d'étude ou de recherche, selon l'option choisie par l'étudiant (articles 18 et 19 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture).

*Ce prix peut être présenté à titre individuel ou en équipe.*

#### Dotation

Le prix de la « M.A.F. Mutuelle des Architectes Français » est doté d'un montant de 5 000 €, le prix « Camelot » d'un montant de 2 600 €.

*Le prix est décerné au lauréat ou selon le cas à l'équipe lauréate.*

#### Candidatures

Le Prix est destiné aux architectes diplômés d'Etat de l'année universitaire précédente\* des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, de l'Institut National des Sciences Appliquées/département d'architecture de Strasbourg et de l'Ecole Spéciale d'Architecture. Pour le premier degré, chaque candidat remplira une fiche individuelle de candidature et précisera – s'il y a lieu – son appartenance à l'équipe constituée.

\* l'année universitaire 2020-2021

#### Modalités d'organisation

La procédure est à deux degrés :

##### Premier degré :

Chaque candidat, ou chaque équipe adressera un **dossier** impérativement relié (format A4 ou A3), comprenant les pièces suivantes :

- 1- Curriculum vitae** détaillé de chaque candidat
- 2- Fiche d'identification du projet** précisant :
  - l'Ecole d'origine, le nom du directeur d'étude,
  - le titre du projet et le domaine dont il relève,
  - le choix du lieu d'implantation du projet,
- 3- les appréciations** obtenues lors de la soutenance,  
**Préciser : le thème du mémoire, s'il s'agit d'un PFE mention recherche.**

- 4- Enoncé du programme et des objectifs** : 1 page A4
- 5- Pièces graphiques** : éléments significatifs du projet, maximum 10 pages - format A3 ou A4,
- 6- Note de synthèse** maximum 3 pages A4 recto

*Le jury sélectionnera 5 à 10 dossiers pour le deuxième degré.*

##### Deuxième degré :

Les candidats retenus présenteront leur projet, devant le jury. Une audition des candidats retenus est prévue : présentation des projets et questions, durée 30 minutes.

**-le projet** : présentation sous forme numérique ou sous forme papier 4 à 5 panneaux maximum, format A0.

Dans les 2 cas : plans, coupes, façades, perspectives ou images de synthèse, photos de maquette. Ces documents seront complétés par un schéma de structure (gros-œuvre) et par les principes retenus au niveau énergétique et environnemental.

- **Pièces écrites** (30 pages recto- maximum, format A4-A3, en 2 exemplaires) comprenant le programme, l'approche urbanistique et environnementale et une note explicative (architecturale, technique avec tableau de surfaces, croquis et images si besoin).

**Tous les dossiers -1<sup>ère</sup> phase et 2<sup>ème</sup> phase seront déposés sous format papier et sous format numérique.**

##### Dépôt de candidature

Les dossiers doivent être adressés soit :

**par voie postale avec AR avant le 15 janvier 2022**

**soit, être déposés sur rendez-vous** au :

*Secrétariat de l'Académie d'Architecture*

*Académie d'Architecture-Prix Jeunes Architectes*

*9 Place des Vosges 75004 PARIS*

*tél 01 48 87 83 10*

*contact@academie-architecture.fr*

Lors de l'envoi ou du dépôt du dossier, à titre individuel ou collectif, chaque candidat établira une fiche de candidature avec nom - prénom - adresse mail – postale - N° téléphone - Ecole et titre du projet (voir la page suivante).

# ACADÉMIE D'ARCHITECTURE



## **Critères de jugement**

**Prix Camelot et Prix Meyer-Lévy** : le jury s'attachera à l'intérêt du programme, à la qualité de la conception et de l'expression architecturale du projet et à sa dimension environnementale.

*La distinction entre les deux Prix est liée au nombre de voix obtenues, le prix Camelot obtenant le plus de voix.*

**Prix de la M.A.F.** : il sera attribué au projet qui, outre ses qualités architecturales, fera preuve de connaissances techniques et de la pertinence des choix constructifs.

## **Les résultats**

Les résultats seront communiqués par mail et par courrier postal. Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.

## **Avis de publication**

L'Académie d'Architecture publie chaque année un avis de lancement du Prix, adressé aux écoles et porté sur le site internet de l'Académie et, dans la presse. Il est précisé, notamment, le montant des prix, le lieu et la date du rendu.

## **Jury**

Le jury, nommé chaque année par le Président de l'Académie d'Architecture, est composé de treize membres maximum, dont la moitié au moins sont des membres de l'Académie,

- au moins huit architectes dont le Président de la M.A.F. ou son représentant et au moins deux enseignants titulaires,
- deux ingénieurs
- un maître d'ouvrage ou un urbaniste,
- une à deux personnalités.

Le jury se réunit à deux reprises pour répondre aux deux phases de la sélection.

Les membres du jury élisent en son sein le Président ou la Présidente du Jury. Le jury, souverain, délibère à huis clos. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

## **Remise des prix**

Les prix sont remis aux lauréats, avec une médaille, lors de la séance annuelle de Remise des Prix et Récompenses de l'Académie d'Architecture. Chaque lauréat, ou selon le cas chaque équipe devra transmettre au préalable, à l'Académie son projet sur support numérique en vue de la projection prévue lors de la cérémonie de remise des Prix et Récompenses.

*NOTA : les candidats sélectionnés pour l'audition devront récupérer leurs panneaux et maquettes à l'issue de la séance du jury ou sur rendez-vous auprès du secrétariat dans les 8 jours suivants.*

# ACADÉMIE D'ARCHITECTURE



## PRIX JEUNES ARCHITECTES 2022

*Année universitaire 2020-2021*

Prix Robert Camelot- Prix Meyer-Lévy

Prix de la Mutuelle des Architectes Français-

### FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse Postale \_\_\_\_\_

Numéro de Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Ecole \_\_\_\_\_

Titre du projet \_\_\_\_\_

Mention recherche *à préciser* \_\_\_\_\_

Projet collectif **OUI** **NON**

Noms des autres candidats

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature :

Date :